

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 626

présenté par

Mme Calvez, M. Le Bohec et Mme Couillard

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Ce rapport sur l'exécution du plan d'action pluriannuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est remis, après validation par le conseil d'administration, au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est important que le HCERES soit informé des bilans annuels en termes d'égalité entre les femmes et les hommes effectués par les établissements. Cette remise permet donc au HCERES de suivre avec attention les évolutions de divers indicateurs, qui tendront à être communs.